Avis de convocation / avis de réunion

CHOIX SOLIDAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22 rue Joubert, 75009 Paris
429 956 071 R.C.S. PARIS

Avis de convocation

Avertissement

Compte tenu de la situation exceptionnelle d'épidémie de coronavirus et des décisions des autorités publiques appelant au confinement avec des restrictions strictes de circulation pour lutter contre sa propagation, l'Assemblée Générale de la SICAV « CHOIX SOLIDAIRE » se tiendra à huis clos conformément à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société ECOFI INVESTISSEMENTS, 22 rue Joubert, 75009 Paris, le 27 avril 2020 à 9 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2019
- Affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Renouvellement du mandat de censeur
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoirs

_____

Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande.
Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.
Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, ou pourra se faire représenter par un actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.
Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai, au siège social de la société ECOFI INVESTISSEMENTS, 22 rue Joubert, 75009 Paris, un certificat d'immobilisation délivré par un intermédiaire teneur de comptes habilité (banque, société de bourse, établissement financier).
Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard deux jours avant la date de la réunion. Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter par procuration ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société ECOFI INVESTISSEMENTS puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.
Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le Conseil d'administration